

Commune :

Autorisation N° :

ALLER ET RETOUR AVEC LE CLIENT



ALLER AVEC LE CLIENT - RETOUR A VIDE

PRISE EN CHARGE

2,60 €

HEURE D'ATTENTE

JOUR & NUIT

29,10€

TARIF DE NUIT

19h à 7h
Dimanche et jour férié
Neige & verglas



SUPPLÉMENTS

à partir de la 5^{ème} personne :

- Personne supplémentaire..... 2,50€

Bagage : à compter du 4^{ème}

bagage par personne..... 2,00€

TARIF MINIMUM

7,30€

suppléments inclus

La facturation des transports sur appel se fait selon les dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2019 tenu à votre disposition sur simple demande dans le taxi. La délivrance d'une note est obligatoire pour toute course d'un montant supérieur ou égal à 25€. A la demande du client, elle peut mentionner les lieux de départ et d'arrivée de la course.

Adresse de réclamation : DDCSPP - Cité administrative - 3 rue Fleischhauer - 68026 COLMAR CEDEX